

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1877 à 1892

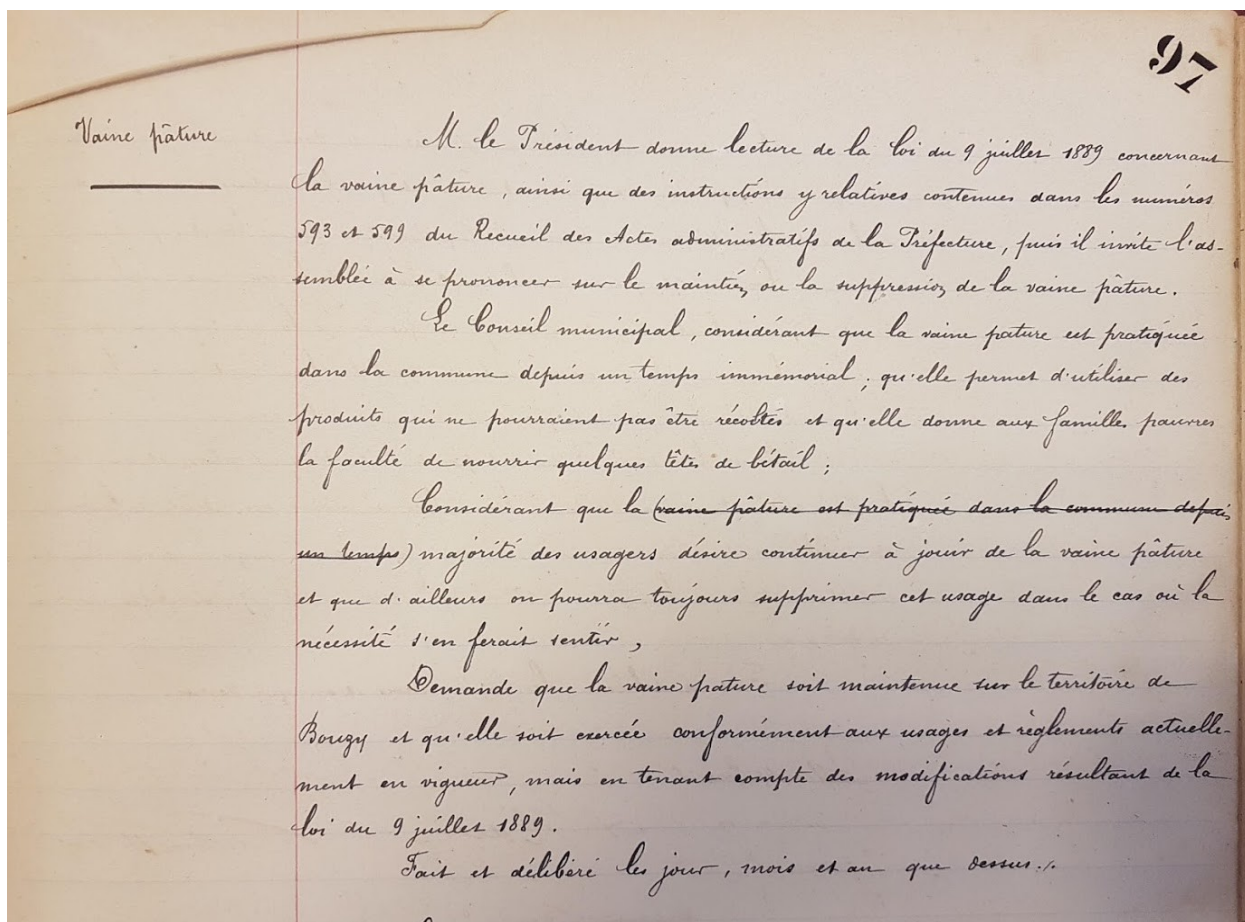
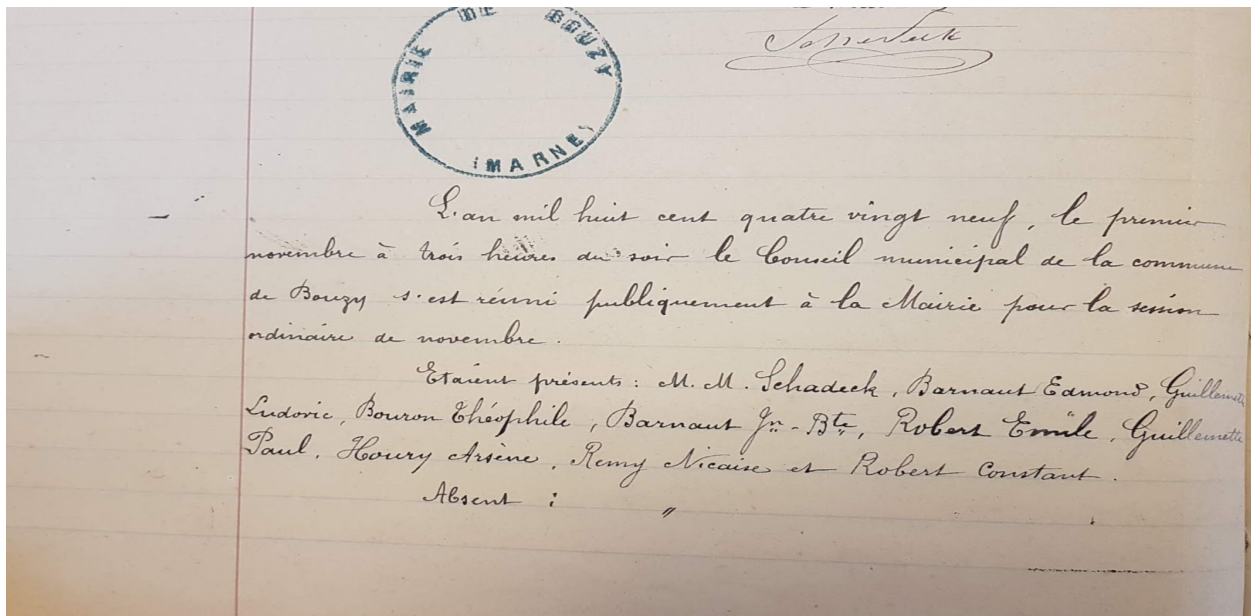
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17682

-0-

fiche n°130

1 novembre 1889 - Délibération relative aux instructions relatives à la vaine pâture



« L'an mil huit cent quatre vingt neuf, le premier novembre à trois heures du soir, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni publiquement à la mairie pour la session ordinaire de novembre. Etaient présents : Messieurs Schadeck, Barnaut Edmond, Guillemette Ludovic, Bouron Théophile, Barnaut Jean-Baptiste, Robert Emile, Guillemette Paul, Houry Arsène, Remy Nicaise et Robert Constant. Monsieur le président donne lecture de la loi du 9 juillet 1889 concernant la vaine pâture, ainsi que des instructions y relatives contenues dans les numéros 593 et 599 du Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, puis il invite l'assemblée à se prononcer sur le maintien ou la suppression de la vaine pâture. Le conseil municipal, considérant que la vaine pâture est pratiquée dans la commune depuis un temps immémorial, qu'elle permet d'utiliser des produits qui ne pourraient pas être récoltés et qu'elle donne aux familles pauvres la faculté de nourrir quelques têtes de bétail. Considérant que la majorité des usagers désire continuer à jouir de la vaine pâture et que, d'ailleurs, on pourra toujours supprimer cet usage dans le cas où la nécessité s'en ferait sentir ; Demande que la vaine pâture soit maintenue sur le territoire de Bouzy et qu'elle soit exercée conformément aux usages et règlements actuellement en vigueur, mais en tenant compte des modifications résultant de la loi du 9 juillet 1889. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »